SAINT-QUENTIN LA-POTERIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-10-07

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Date convocation :
14 octobre 2026

Nombre de membres en exercice
23

Présents
19
Votants
23

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Christophe BOUYALA, Hervé BRAHIC, Morgan CONTE, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Clément PHILIP, Emmanuelle NITOT, Framboise RONGIER, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Annie MERIC à Yvon BONZI, Pierre DELCASSO à Alain CLEMENT, Pierre JEAN à Rino BENELLI, Vincent LOPEZ à Luc VEYRAT

Secrétaire de séance : Luc VEYRAT

Objet : ATTRIBUTION CADEAUX DE FIN D'ANNÉE 2026

M. le Maire expose au conseil municipal qu'à la fin de l'année des cadeaux peuvent être attribués aux agents municipaux contractuels présents au 31/12/2026.

Il convient de se prononcer sur le principe d'une attribution de cadeaux en fixant une enveloppe financière de 1 000 euros correspondant au montant attribué en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe d'une attribution de cadeaux de fin d'année aux agents municipaux contractuels présents au 31/12/2026,
- fixe une enveloppe financière de 1 000 euros,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Luc VEYRAT

Le Maire,
Yvon BONZI

MAIRIE DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE * (Gard) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : 26 OCT. 2026

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20261022-2026-10-07-DE
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026